



CONCOURS
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE 2020
SESSION 2020

EPREUVE : L'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats.

DUREE 1 HEURE

COEFFICIENT 3

A LIRE ATTENTIVEMENT :

Consignes à lire avant le commencement de l'épreuve

- ♦ Vérifiez avant de commencer que votre sujet comprend 2 pages, y compris celle-ci.
 - ♦ **Votre identité devra uniquement être reportée dans le cadre en haut de chaque copie.** Dès la fin de l'épreuve, les compositions seront acheminées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, afin que ces dernières soient numérisées par un scanner dédié. Toutes les copies seront automatiquement identifiées et rendues anonymes lors de cette opération. Elles seront ensuite adressées aux correcteurs de façon dématérialisée. Chaque composition fera l'objet d'une double correction.
 - En dehors de ce cadre,** vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
 - ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable (sont interdits les stylos à bille effaçables type « frixion ») pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
 - ♦ **L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome sans imprimante est autorisée.**
 - ♦ Les feuilles de brouillon ne seront pas corrigées par les correcteurs.
- Le non-respect des règles indiquées ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Barème :

Conception : 4 points

Calculs : 16 points

Il sera tenu compte du soin, de l'écriture (calligraphie) et de la présentation dans le barème de notation.

Sujet :

La communauté de communes de Multiville est informée que l'Etat et le Conseil Régional accorderaient des subventions pour la réalisation de trois projets en 2020.

Les estimations de coût des trois projets sont les suivantes :

- 1^{er} projet : Construction d'une médiathèque est 25% plus cher que le projet 2
- 2^{ème} projet : Rénovation de la piscine municipale 3 600 000 €
- 3^{ème} projet : Rénovation du gymnase du lycée 800 000 €

Les subventions accordées sont les suivantes :

▪ Subventions de l'Etat :

- Médiathèque : une subvention composée d'une première somme égale à 1/5 de la dépense estimée pour ce projet et d'une deuxième somme égale à 12 % de la première,
- Piscine : une subvention représentant 858 000 €,
- Gymnase : aucune subvention.

▪ Subvention globale du Conseil Régional : 220 000 € répartis ainsi :

- Médiathèque : 15 % de la subvention de l'Etat,
- Piscine : 7 % de la subvention de l'Etat,
- Gymnase : le solde.

Etablir un tableau numérique qui fera ressortir pour chaque projet et pour l'ensemble des trois projets :

- les estimations de coûts,
- les subventions de l'Etat (indiquer les montants de la 1^{ère} et de la 2^{ème} somme versées ainsi que le montant total) et du Conseil Régional :
 - en euros,
 - en pourcentage le montant total de la subvention reçu par l'état et le Conseil régional par rapport aux estimations.
- les parts à supporter par la communauté de communes :
 - en euros,
 - en pourcentage par rapport aux estimations initiales,
 - en pourcentage par rapport à la somme totale des 3 projets demeurant à la charge de la communauté de communes.

Les pourcentages seront arrondis au dixième le plus proche.